



# PUBLIC HEARING NOTICE/AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

## Douglas Planning Area Rural Plan Regulation

## Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Douglas

Pursuant to Section 77 of the Community Planning Act, public notice is hereby given that the Minister of Environment and Local Government is considering the following proposed amendment to the Douglas Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act:

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 77 de la Loi sur l'urbanisme, que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux envisage d'apporter la modification suivante au Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Douglas – Loi sur l'urbanisme.

To re-zone PIDs 75137307, 75131383, 75205393, 75508333, and a portion of land having PID 75223545 along Claudie Road, in Douglas, as shown, from Single and Two Family Residential and Agriculture – "R" to Gravel Pit – "GP" to operate a quarry, subject to terms and conditions. Site access is proposed for Royal Road, as shown.



Rezoner les NIDs 75137307, 75131383, 75205393, 75508333, ainsi que portions des terrains portant le NID 75223545, situé le long du chemin Claudie, comme l'indique le plan ci-contre, zone résidentielle d'habitations unifamiliales et bifamiliales et zone agricole – zone « R » à zone gravière – zone « G », pour exploiter une carrière, sous réserve des modalités et conditions. L'accès au site est proposé pour le chemin Royal, comme l'indique le plan ci-contre.

A Public Hearing concerning the adoption of the proposed amendment has been set for 6:30pm Tuesday June 13th, 2017 at the Douglas Baptist Church, 1012 NB-105 (Clements Dr.), Douglas. This meeting will be held by staff of the Regional Service Commission 11 Planning and Development Services Division on behalf of the Minister of Environment and Local Government.

Une audience publique sur l'adoption de la modification proposée est prévue 18h30 mardi le 13 juin, 2017 au Église

baptiste de Douglas, 1012 Route 105 (Clements Dr.), Douglas. La rencontre sera organisée par le personnel de la Commission de services régionaux 11 au nom du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Persons wishing to comment on the proposed amendment may do so in writing to Joanne Glynn, Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Section, Department of Environment and Local Government, PO Box 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1 or to Regional Service Commission 11, 860 Prospect Street, Fredericton, NB, E3B 2T8. Written comments may be submitted to the above addresses until June 27, 2017.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir, par écrit, leurs commentaires sur le projet de modification à Joanne Glynn, directrice de la Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, C.P. 6000, Fredericton (N-B) E3B 5H1, ou à la Commission de services régionaux 11, au 860 rue Prospect, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 2T8. Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci dessus jusqu'au 27 juin, 2017.

Copies of this notice and the proposed amendment are available for viewing during regular business hours at the Regional Service Commission 11, 860 Prospect Street, Fredericton, NB (phone 453-2956) or on-line at [www.rsc11.ca/planning](http://www.rsc11.ca/planning).

On peut examiner le présent avis et le projet de modification durant les heures normales à la Commission de services régionaux 11, au 860 rue Prospect, à Fredericton au Nouveau-Brunswick (téléphone: 453-2956), ou en ligne au [www.rsc11.ca/planning](http://www.rsc11.ca/planning).

Hon. Serge Rousselle, Q.C. / L'hon. Serge Rousselle, c.r.

Minister of Environment and Local Government / Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux